

# BAREME D'HONORAIRES

## HONORAIRES TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du bien	Honoraires TTC	Honoraires HT
Inférieur à 10 000 €	Forfait 1000 €	833.33 €
Jusqu'à 30 000 €	2000 €	1666.66 €
De 30 001 € à 100 000 €	7.5%	6.25%
De 100 001 € à 200 000 €	7 %	5.83 %
De 200 001 € à 300 000 €	6.5 %	5.42%
De 300 001 € à 600 000 €	5.5 %	4.58 %
De 600 001 € à 800 000 €	5 %	4.17 %
Au-dessus de 801 000 €	4.5 %	3.75%

“Dans le cadre d'un mandat exclusif, les honoraires appliqués correspondent à la tranche inférieure du barème”

## HONORAIRES ESTIMATION

Estimation : 90 TTC soit 75€HT (offerte si mise en vente)

## HONORAIRES DE LOCATION

*Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi «ALUR» du 24 Mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier.*

### Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail

Honoraires locataire TTC	Honoraires bailleur TTC
10 / m <sup>2</sup>	10 / m <sup>2</sup>

### Honoraires d'état des lieux

Honoraires locataire TTC	Honoraires bailleur TTC
3 / m <sup>2</sup>	3 / m <sup>2</sup>

### Honoraires baux professionnels et commerciaux

12% TTC du loyer annuel, soit 10% HT.

## HONORAIRES DE GESTION

**Mandat de gestion** : 7 % TTC du loyer charges incluses

**Assurance loyers impayés** : 2.3% TTC du loyer charges incluses

Prestation à la charge du bailleur applicables sur les sommes encaissées du locataire



**HONORAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 16 avril 2026 SELON T.V.A EN VIGUEUR à 20**

%ARLL au Capital de 10 000 euros - RCS 814 253 670 Montpellier - APE 6831 Z - Carte professionnelle n°CPI 3402 2016 000 003 997 délivrée par la CCI Montpellier - Caisse de garantie CEGC - 128, rue la Boétie 75378 Paris Cedex 08- TVA Intracommunautaire n°FR 31814253670 CEGC - 16, rue Hoche- Tour KupkaB-TSA39999- 92919 Paris La Défense